



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/WP/GBC/1(Add.)

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 7 novembre 2014

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

Addendum

1. La réunion du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail qui s'est tenue le 5 novembre 2014 a permis de dégager plusieurs questions nécessitant de nouvelles initiatives de la part du Bureau ou de nouvelles consultations avec les mandants.

2. Ces questions peuvent être résumées comme suit:

2.1. Questions d'ordre général

- **Activités organisées en marge de la Conférence/séances d'information:** Il conviendrait que le Bureau exerce un contrôle plus strict en vue de s'assurer que les activités en question sont justifiées, annoncées suffisamment tôt et planifiées de manière à éviter tout bouleversement dans les travaux de la Conférence.
- **Meilleure utilisation des technologies de l'information:** Des améliorations devraient encore être apportées pour permettre aux délégués de s'inscrire suffisamment à l'avance dans les commissions techniques, faciliter le déroulement des travaux et réduire la consommation de papier.
- **Meilleure gestion du temps:** Dans le cadre d'une session de deux semaines, il sera capital d'appliquer strictement une discipline commune en matière de gestion du temps. D'autres améliorations seront proposées en vue d'assurer une utilisation plus efficace du temps alloué aux commissions.

2.2. Travaux préparatoires

- Il conviendrait de mettre en œuvre et d'améliorer encore les dispositions qui ont été prises en 2014 pour faciliter le déroulement des travaux préparatoires. Ces dispositions concernent notamment le Guide de la Conférence (mis à disposition avant l'ouverture de cette dernière), les séances d'information à l'intention des missions, les consultations sur les rapports à soumettre à la Conférence, la désignation précoce des présidents des commissions et l'organisation, pour les présidents, de «séances d'information» à distance par vidéoconférence ou conférence téléphonique.

2.3. *Dispositions logistiques*

- L'affectation des salles et les plans de salle devraient être convenablement planifiés, en tenant compte du nombre de participants aux travaux des diverses commissions, et en particulier de la Commission de l'application des normes. Dans la salle du Conseil, des places seront réservées aux gouvernements qui se sont inscrits à cette commission et à ceux qui font l'objet de cas que doit examiner cette dernière. Une retransmission vidéo des débats de la commission est prévue dans la salle II.

2.4. *Réunions des groupes*

- Des dispositions seront prises en cas de besoin pour la tenue de réunions de groupes préparatoires le **dimanche 31 mai 2015**. En outre, des réunions de groupes pourraient être organisées de 8 heures à 11 heures le **lundi 1^{er} juin**;
- par conséquent, le programme proposé pour le **lundi 1^{er} juin** serait réaménagé de la manière suivante: la séance plénière d'ouverture de la Conférence commencerait à 11 heures et serait suivie, de 12 heures 30 à 13 heures, de la réunion de la Commission de proposition. Les commissions commenceraient leurs travaux à 14 heures 30.

2.5. *Plénière*

- Les propositions visant à abrégier la séance d'ouverture en 2015, et notamment à distribuer, avant l'ouverture de la Conférence, un compte rendu provisoire contenant les propositions de suspension des dispositions du Règlement, ont bénéficié d'un large soutien. Il faudra ultérieurement modifier en conséquence l'article 76 du Règlement.

2.6. *Sommet sur le monde du travail*

- Si le concept de Sommet sur le monde du travail fait consensus, il convient cependant de poursuivre les efforts en vue de choisir longtemps à l'avance un thème fort et une formule susceptible de donner lieu à des débats plus dynamiques et interactifs. Des informations sur le sommet, notamment sur les orateurs et les invités, devraient être communiquées suffisamment tôt.

2.7. *Commissions techniques*

- L'expérimentation qui consiste à faire adopter en plénière les rapports des commissions techniques a reçu un large soutien, et la proposition de prolonger le délai prévu pour soumettre des corrections par voie électronique jusqu'à la clôture de la session de la Conférence (c'est-à-dire après l'adoption du rapport en plénière) laisserait une marge d'au moins 24 heures supplémentaires pour soumettre des corrections. Les rapports des trois commissions techniques seront publiés sur le Web le **jeudi 11 juin**.

3. Des consultations tripartites auront lieu entre novembre 2014 et mars 2015 afin de permettre au Bureau de présenter des propositions concrètes d'amélioration des méthodes de travail des commissions à la réunion que le groupe de travail tiendra en mars 2015. Au nombre des questions qui seront examinées lors de ces consultations informelles figurent la forme de présentation des conclusions, le raccourcissement de la déclaration liminaire du Bureau, les délais prévus pour la présentation des rapports à la plénière et les mesures envisageables pour limiter le recours aux séances de nuit.

4. S'agissant des travaux futurs du groupe de travail, les points ci-après ont été considérés comme prioritaires:
- la poursuite de la discussion sur le processus d'établissement de l'ordre du jour, compte tenu du débat à venir sur une approche stratégique et cohérente de l'établissement de l'ordre du jour des sessions de la Conférence ¹ pour les 106^e (2017), 107^e (2018) et 108^e (2019) sessions;
 - la poursuite de la discussion sur la participation à la Conférence, et notamment sur la nature et la composition des délégations;
 - la nécessité de définir le calendrier le mieux adapté pour examiner le rôle, le but et le fonctionnement des réunions régionales.

Projet de décision

5. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration:

a) de demander au Bureau:

- i) d'organiser, avant le mois de mars 2015, des consultations tripartites sur les questions mentionnées ci-dessus;*
- ii) de finaliser, d'ici au mois de mars 2015, un plan de travail pour la 104^e session (juin 2015) de la Conférence, qui tienne compte des mesures de réforme approuvées par le groupe de travail ²;*

b) d'adopter le calendrier ci-après pour les travaux futurs du groupe de travail:

- i) à compter de novembre 2015, faire le bilan de l'expérimentation d'une session de la Conférence d'une durée de deux semaines en 2015 et déterminer les modalités de la session de juin 2016;*
- ii) en mars 2016, examiner la proposition d'amendement au Règlement de la Conférence dont doit être saisie une commission du Règlement de la Conférence et entamer l'examen du rôle, du but et du fonctionnement des réunions régionales en vue d'établir un calendrier pour une éventuelle réforme.*

¹ Voir document GB.322/INS/2.

² Voir documents GB.322/WP/GBC/1 et GB.322/WP/GBC/1(Add.).